

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la préparation :
Utilisation de produits de nettoyage de surface à usage général.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Höfer Chemie GmbH
Zur Fabrik 2
D - 66271 Kleinblittersdorf
Tel.: +49 68 05 9 97 80 10

Service chargé des renseignements :

M. Olivier Höfer
E-Mail: olivier.hoefer@hoefer-chemie.de
Tel.: +49 68 05 9 97 80 40

1.4. Numéro d'appel d'urgence : (Disponible: 24 heures / 7 jours)

(FR) Téléphone: +33 1 45 42 59 59
(DE) Téléphone: +49 75 85 93 12 56

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

2.2. Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement : Danger
- Mentions de danger
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence
P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange

CAS : 169107-21-5 Numéro CE : 682-176-4 Numéro index : - Numéro REACH : -	Alcohols, C9-11- branched, ethoxylated	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	1 - < 5%
CAS : 97489-15-1 Numéro CE : 307-055-2 Numéro index : - Numéro REACH : 01- 2119489924-20	Sulfonic acids, C14- 17-sec-alkane, sodium salts	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	1 - < 5%
CAS : 7320-34-5 Numéro CE : 230-785-7 Numéro index : -	Tetrapotassium pyrophosphate	Eye Irrit. 2, H319	1 - < 5%

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

Numéro REACH : 01-2119489369-18			
---------------------------------	--	--	--

- Étiquetage des ingrédients selon le règlement (CE) n° 648/2004
< 5% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface anioniques, < 5% phosphates, conservateurs (SODIUM PYRITHIONES, BENZISOTHIAZOLINONES).
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Indications générales : pas d'information pertinente disponible.
- Après inhalation : faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de trouble.
- Après contact avec la peau : En général le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Consulter un médecin.
- Après ingestion : Consulter un médecin si des symptômes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Pas d'autres informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction :
Moyens d'extinctions appropriées : Dioxyde de carbone, poudre sèche, eau pulvérisée, mousse résistante aux alcools.
Moyens d'extinctions déconseillés : Eau à jet plein

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Production de gaz toxiques en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques. Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter une combinaison complète.
Ne pas respirer les gaz et fumées de l'incendie.
- Autres indications : Aucune autre information pertinente disponible.

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations. Ne pas laisser le produit atteindre les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions d'emploi :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir les emballages hermétiquement fermés. Éviter la formation de poussières.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver le contenant au sec.
- Matériaux recommandés : Utilisez des contenants en plastique.
- Matériaux incompatibles : Pas d'information disponibles
- Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'abri de l'eau.
- Conditions spéciales : Pas d'information disponibles.
- Autres indications sur les conditions de stockage :
Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de l'humidité et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

Régulateur de pH pour le traitement de l'eau de piscine.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Aucun.
- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Aucun
- Equipement de protection individuelle : Non pertinent
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
Retirer les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter le contact avec les yeux.
Ne pas manger et boire pendant l'utilisation.
- Protection respiratoire :
En cas d'exposition intense ou durable un appareil de protection respiratoire peut être recommandé.
- Protection des mains : Aucun
- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- Protection du corps :
Vêtements de protection habituels. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales :

État physique / Couleur :	<ul style="list-style-type: none">• Forme : liquide• Couleur : incolore, clair
Odeur :	inodore
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH à 20 °C :	7,6
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

Point initial d'ébullition	100 °C
Point d'éclair :	Non déterminé.
Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	La substance n'est pas inflammable.
Propriétés explosives :	Non applicable
Limites supérieures/ inférieures d'explosivité :	Non applicable
Pression de vapeur à 20°C :	23,4 hPa
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Densité (à 20°C) :	1,025 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Viscosité :	Non déterminé
Propriétés comburantes :	Non déterminé.
Caractéristique des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

Viscosité dynamique (à 20 °C) : 15 mPas.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir point 10.3

10.2. Stabilité chimique

Stable en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition dangereux connus.

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Le produit ne remplit pas les critères de classification.
- Corrosion cutanée / irritation cutanée : légère irritation possible - ne nécessite pas d'étiquetage particulier.
- Lésions oculaires graves / irritation : Risque de lésions oculaires graves.
- Sensibilisation par contact cutané : Aucun effet sensibilisant connu.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) : Aucune information supplémentaire disponible.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Toxicité aquatique aiguë : Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles directement sur le produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles directement sur le produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles directement sur le produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires ; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- Produit

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

Conseil : Ne doit pas être rejeté dans les ordures ménagères. Éviter le déversement dans le système d'égout. Élimination des déchets selon les instructions locales / officielles.

- Emballages non nettoyés

Conseil : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés sont à éliminer comme le produit. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA: Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.4. Groupe d'emballage

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions nationales : -

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Désignation commerciale : MICROACTIV® Nettoyant pour installations photovoltaïques

Révision : 27.07.2023

Numéro de version : 1

Date d'impression : 27.07.2023

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Mentions de danger :
H318 : Provoque de graves lésions des yeux
- Service établissant la fiche technique : Voir rubrique 1: Service chargé des renseignements.
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)
DL50: Dose létale de 50% de la population
CL50: Concentration létale de 50% de la population
EQ : Exposition quotidienne, EC : Exposition de courte durée.
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals CLP:
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
N.A. = non applicable
Numéro CE: Numéro d'identification se rapportant à la législation Européenne.
PBT : Persistent, Bioaccumulative & Toxic
RID: Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
VLA-EC: Valor Límite Ambiental-Exposición de Corta Duración (Spain)
VLE : Valeur limite d'émission,
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
UFI : Identifiant Unique de Formulation
< INFÉRIEUR À > SUPÉRIEUR À